

HONORAIRES DE L'AGENCE

Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

PRIX DE VENTE	HABITATION
Jusqu'à 30 000 Euros	Forfait de 4000 Euros
De 30 001 à 60 000 Euros	9.6 % TTC
De 60 001 à 90 000 Euros	9 % TTC
De 90 001 à 110 000 Euros	8.4 % TTC
De 110 001 à 140 000 Euros	7.8 % TTC
De 140 001 à 170 000 Euros	7.2 % TTC
De 170 001 à 200 000 Euros	6.6 % TTC
De 200 001 à 230 000 Euros	6.18 % TTC
De 230 001 à 260 000 Euros	6 % TTC
De 260 001 à 290 000 Euros	5.94 % TTC
De 290 001 à 320 000 Euros	5.88 % TTC
De 320 001 à 350 000 Euros	5.82 % TTC
De 350 001 à 380 000 Euros	5.76 % TTC
De 380 001 à 410 000 Euros	5.64 % TTC
Au-delà de 410 000 Euros	4.8 % TTC

Immeuble à usage professionnel et commercial

10 % TTC à la charge de l'acquéreur

Vente de terrains

10 % TTC à la charge de l'acquéreur

Minimum de 7000 Euros

Vente de biens neufs

Les biens neufs sont vendus « à prix promoteur » : les frais de commercialisation sont intégralement pris en charge par le constructeur.

Fonds de commerce

Cession de baux ou de parts sociales

Location commerciale 15 % TTC du loyer annuel TTC

Honoraires fonds de commerce à la charge du preneur.

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989.	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	offert	offert
Visite, constitution du bail, rédaction du bail	10 Euros TTC/m2 de surface habitable	10 Euros TTC/m2 de surface habitable
Etat des lieux location vide	3 Euros TTC/m2 de surface habitable	3 Euros TTC/m2 de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3 Euros TTC/m2 de surface habitable	3 Euros TTC/m2 de surface habitable